HAL
open science

L'éducation des filles à l'époque moderne

Martine Sonnet

To cite this version:

Martine Sonnet. L'éducation des filles à l'époque moderne. Historiens et géographes, 2006, 393, pp.255-268. hal-00650808

HAL Id: hal-00650808

https://hal.science/hal-00650808

Submitted on 12 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'éducation des filles à l'époque moderne

Martine Sonnet
CNRS-IHMC

Rendre compte de l'éducation reçue par les filles -et de ses permanences ou évolutions éventuelles- entre XVIe et XVIIIe siècle oblige à un double décryptage, de discours, d'une part, et de pratiques, d'autre part ; théories et usages ne se répondant pas forcément, loin de là. Même si l'on choisit de s'intéresser ici plus aux pratiques et à leurs résultats qu'aux productions littéraires inspirées par le sujet, un détour par les écrits s'impose. Entre Renaissance et Lumières, le souci d'éduquer les filles s'écrit de plus en plus lisiblement sous les plumes d'humanistes, de Réformateurs et de clercs, rejointes par celles de moralistes et de philosophes. Dans une société d'Ancien Régime dont les aspirations éducatives progressent et s'institutionnalisent en vue de fournir à l'Etat et à l'Eglise les cadres nécessaires à leur bon fonctionnement, qu'apprendre aux filles qui échappent à ces destins et à qui l'on s'accorde, sauf exception, à nier un entendement égal à celui de leurs frères ?

- **D'une « chose non encore traitée » (Vivès, 1523) aux premiers programmes éducatifs à l'intention des filles (vers 1680)**

L'humaniste espagnol Jean-Louis Vivès soulignant, en 1523, que son ouvrage *De l'institution de la femme chrétienne* porte sur « une chose non encore traitée » a presque raison. Une fois cités le *Livre du chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles,* conseils de savoir-vivre pour jeunes filles bien nées, *Le Ménagier de Paris*, préceptes moraux et recettes pratiques pour maîtresses de bonnes maisons, et les écrits de Christine de Pisan –*La Cité des Dames* et *Le Livre des trois vertus*- élargissant la problématique avec la conviction, absolument pas partagée, de l'égalité intellectuelle des deux sexes, le tour de la littérature éducative médiévale tardive (XIVe-XVe siècles) soucieuse des femmes est bouclé.

La « querelle des femmes », opposant au XVIe siècle partisans et détracteurs du beau sexe laissée de côté, les deux grands courants d'idées qui animent ce siècle pèsent favorablement sur le principe du savoir féminin. Chez les humanistes, Vivès affirme le premier que l'instruction est nécessaire aux jeunes filles, aux épouses et aux veuves. Pour autant, il ne leur concède qu'un enseignement bien spécifique, dans lequel les travaux domestiques prennent le pas sur la lecture et l'écriture, et sans latin –alors véritable clef de l'accès à la connaissance. Erasme le suit : les filles doivent être instruites, au moins parce que les hommes et les femmes sont appelés à vivre ensemble. Rabelais pousse ce principe jusqu'à l'utopie : les deux sexes, également libres et instruits, se mêlent en parfaite harmonie à l'abbaye de Thélème.

L'autre vague porteuse du principe de l'accès des femmes à la culture se propage avec la Réforme protestante. Luther souhaite que se multiplient les écoles, pour les filles comme pour les garçons, afin que tous apprennent à lire et accèdent ainsi directement à l'Ecriture, traduite en langue vulgaire, base de sa doctrine. Face aux progrès de la Réforme, le concile de Trente (1545-1563) situe la riposte catholique sur le terrain même de l'adversaire, celui de l'instruction des fidèles. Il faut enseigner les adultes, bien sûr, mais surtout les enfants, gages

de la pérennité de la reconquête religieuse. La catéchèse s'organise, appuyée sur le minimum d'alphabétisation suffisante pour échapper à la seule répétition approximative de ses leçons, ce qui suppose un minimum de scolarisation.

Inspirée par l'idéal d'une société toute acquise à la juste doctrine, catholique, une vague d'initiatives se développe à la charnière des XVIe-XVIIe siècles, spécifiquement centrées sur l'enseignement féminin, parce que la petite fille semble la meilleure cible pour atteindre cet idéal. Les congrégations qui s'y consacrent, assurant des écoles gratuites pour les filles pauvres et/ou des pensions payantes pour les demoiselles fortunées, sont à pied d'œuvre dès les premières années du Grand Siècle. De fortes personnalités féminines, laïques ou religieuses, associées à des membres du clergé, président aux installations de leurs établissements dans les villes. A Bordeaux, Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne, vigneronne bonne vivante, mère de cinq enfants et veuve au seuil de la cinquantaine, fonde en 1607 la Compagnie de Marie-Notre-Dame. A Paris, Mesdames Acarie et de Sainte-Beuve veillent à l'implantation de deux couvents d'ursulines, en 1610 puis en 1621, tandis qu'à Annecy, la baronne Jeanne de Chantal (grand-mère de la marquise de Sévigné) aux côtés de l'évêque du lieu, François de Sales, fonde la Visitation en 1610. Si les visitandines ne tiennent que des pensionnats conventuels, les ursulines assurent là où elles sont un internat et une école externe gratuite, sans mélanger les clientèles. Même double recrutement pour la congrégation Notre-Dame, née en Lorraine en 1615, des efforts conjugués d'Alix Le Clerc et du curé Pierre Fourier. Pour leur part, les filles de la Charité instituées en 1633 par Vincent de Paul et Louise de Marillac enseignent les petites filles pauvres et soignent les malades.

L'élite dévote qui soutient matériellement l'essaimage des congrégations vouées à l'instruction charitable des filles est intimement persuadée de la grandeur des enjeux de son projet. Il est vrai qu'au moins par le nombre d'enfants reçues, l'impact de ces institutions est considérable. A Paris, les fondateurs de la communauté Sainte-Anne accueillant environ 400 écolières, dans le quartier des Halles, soulignent que

> « l'instruction et l'éducation des pauvres petites filles dans leur bas âge est un des principaux biens que les chrétiens peuvent faire et procurer, et une des plus grandes missions et des plus nécessaires œuvres de miséricorde qu'ils puissent exercer pour le salut des âmes »[1].

A ces ambitions spirituelles démesurées répondent des ambitions pédagogiques beaucoup plus limitées. Au XVIIe siècle du moins, il n'est pas rare que les écolières des classes charitables soient initiées seulement à la lecture, seule nécessaire à l'apprentissage du catéchisme. Apprendre à lire et à écrire sont des initiations alors dissociées dans le temps –on lit d'abord-, dans leurs conditions matérielles –les bancs ne suffisent pas aux écrivaines- et dans le personnel requis : toutes les maîtresses ne sont pas aptes à montrer l'écriture. Un bref passage à l'école dispense donc, outre l'enseignement religieux partout prioritaire, à coup sûr des rudiments de lecture, mais pas forcément des leçons d'écriture ou de calcul. Le temps laissé disponible par les exercices de piété est souvent employé à des travaux d'aiguille que la communauté vend pour arrondir son budget. Ces travaux manuels simples sont censés mettre les filles du peuple en état de gagner honnêtement leur vie, dans des métiers pratiqués à l'abri des dangers de la rue, dans une boutique ou un atelier, sous la conduite d'une maîtresse.

Le fil et les aiguilles se retrouvent aussi dans les classes des couvents, mais cette fois aux fins de détourner les élèves –qui n'auront pas à subvenir elles-mêmes à leurs besoins- de l'oisiveté et de ses maux. Les pensionnaires, évidemment à bonne école au couvent pour l'instruction religieuse, reçoivent un enseignement « général » (lecture/écriture/calcul), éventuellement étoffé de leçons d'histoire et de géographie. En pension, cette base peut être

---

[1] *Règlemens pour la Communauté des filles établies pour l'instruction des pauvres filles de la paroisse Saint-Roch,* Paris, 1688.

complétée par des leçons particulières –onéreuses- de maîtres intervenant à la demande des parents et composant un programme « à la carte » faisant la part belle aux arts d'agrément.

Alors qu'au cours du XVIIe siècle de nombreuses écoles de filles ouvrent leurs portes dans les villes, la réflexion pédagogique les concernant ne s'affirme que dans le dernier quart du siècle. Si, dans les années 1680, trois auteurs conçoivent des plans d'éducation pour les filles, avant cela la question du savoir des femmes a fait les beaux soirs des salons et tous les genres littéraires s'en sont emparés. Avec Molière et ses *Précieuses ridicules* (1659), puis ses *Femmes savantes* (1672), on se gausse de la pédante. Des femmes de lettres et d'influence comme Mlle de Scudéry ou Mme de Sévigné défendent pour leur sexe une juste science, tandis que la polémique sur les mérites comparés des hommes et des femmes fait rage. A un Malebranche qui considère que, sauf exception, les femmes n'entendront jamais rien à la science et à la philosophie, réplique un Poullain de La Barre dont le traité *De l'égalité des sexes* (1673), pierre blanche dans la pensée masculine féministe, démontre rationnellement l'identité des aptitudes et appelle à l'identité des formations.

Bien loin de cette audace, l'abbé et historien Claude Fleury publie en 1685 son *Traité du choix et de la méthode des études*, appuyé sur sa douzaine d'années de pratique éducative en tant que sous-précepteur des Enfants de France. Le 36e des 39 chapitres du *Traité* porte sur les « Etudes des femmes », sujet surprenant :

> « Ce sera sans doute un grand paradoxe, qu'elles (les femmes) doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages ; chanter, danser et s'habiller à la mode, faire bien la révérence, et parler civilement : car voilà en quoi on fait consister, pour l'ordinaire, toute leur éducation »[2].

Certes, pour lui, les filles n'ont pas l'usage de ce que leurs frères apprennent au collège et manquent d'application, mais leur esprit est vif et l'on aurait tort de faire comme « s'il leur était plus facile qu'à nous, de satisfaire à tous (leurs) devoirs, sans rien apprendre ». Fleury leur propose un plan éducatif dans lequel l'instruction religieuse, plus morale que dogmatique, garde la première place ; après quoi les filles apprennent à « penser de suite et à raisonner solidement » au moyen d'une logique simplifiée, et étudient une grammaire appliquée aux écrits qu'elles pourront avoir à rédiger, une arithmétique également pratique, un peu de jurisprudence (toujours utile quand on devient veuve), et une pharmacopée de base. Quant à la « science du ménage », Fleury veut y introduire « un peu plus de raison et de réflexion » car la petitesse d'esprit la gouverne trop souvent. Aucune autre étude n'est nécessaire, et des filles plus savantes sombreraient dans la vanité, mais tant qu'à faire :

> « Il vaudrait mieux toutefois qu'elles y employassent les heures de leur loisir, qu'à lire des romans, à jouer, ou parler de leurs jupes et leurs rubans ».

Deux ans après Fleury, Fénelon s'intéresse à son tour au sujet *De l'éducation des filles* (1687), dans un traité plus abouti et un peu plus permissif. L'ouvrage est destiné au duc de Beauvillier, dont Fénelon est le directeur spirituel, et à la duchesse, parents de neuf filles, avant d'engendrer quatre garçons. « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles »[3] accuse d'emblée l'auteur, dans un ouvrage critique, curieux des filles dès leur prime enfance. Fénelon intègrant l'infériorité et la faiblesse du deuxième sexe, bâtit un programme destiné à y remédier, parce que, d'une part, « plus elles sont faibles, plus il est important de les fortifier », et d'autre part

> « la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé ».

---

[2] Claude Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études,* les citations proviennent de la nouvelle édition corrigée, 1740.

[3] Fénelon, *De l'éducation des filles,* les citations proviennent de la réédition de 1696.

Le plan d'études s'ajuste au destin de la petite fille, bonne religieuse ou bonne épouse et mère, car

> « la science des femmes, comme celle des hommes, doit se borner à s'instruire par rapport à leurs fonctions ; la différence de leurs emplois doit faire celle de leurs études ».

Et comme

> « elles ne doivent ni gouverner l'Etat, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées (…) elles peuvent se passer de certaines connaissances étendues, qui appartiennent à la politique, à l'art militaire, à la jurisprudence, à la philosophie et à la théologie ».

Au menu donc, outre l'enseignement religieux et moral qui va de soi, de l'économie domestique et une palette de savoirs profanes un peu mieux garnie que chez Fleury. Pour Fénelon, la grammaire, l'arithmétique, « les principales règles de la justice », la littérature, l'histoire (grecque, romaine, de France et des pays voisins), le latin, la musique et la peinture, à condition d'être bien dosés et dirigés trouvent légitimement place dans l'emploi du temps des demoiselles. Madame de Maintenon mettra en œuvre ce programme auprès des 250 jeunes filles de noble, mais indigente, extraction qu'elle accueille à la Maison royale de Saint-Cyr, fondée en 1686. De 7 à 19 ans, les élèves y passent par 4 classes identifiées par la couleur de la ceinture resserrant leur habit : avant 10 ans, « les rouges » apprennent les rudiments et le catéchisme ; de 11 à 13 ans, « les vertes » découvrent l'histoire, la géographie et la musique ; de 14 à 16 ans, « les jaunes » se perfectionnent en français, dessinent et dansent ; enfin, âgées de 17 à 19 ans et s'apprêtant à retourner au monde, « les bleues » ont surtout besoin de formation morale. En outre, toutes les élèves, des vertes aux bleues, s'initient aux tâches ménagères et aux travaux d'aiguilles. Au terme du parcours, Madame de Maintenon jouit de la satisfaction de renvoyer à sa famille une fille « bien chrétienne, bien raisonnable et bien intelligente »[4].

Le troisième programme composé à la fin du Grand Siècle, dans la décennie 1690 mais publié au XVIIIe siècle seulement, porte une signature féminine puisqu'il s'agit des *Avis d'une mère à sa fille* de la marquise de Lambert[5], dispensés en même temps que ses *Avis d'une mère à son fils,* et comme eux marqués par l'influence de Fénelon. Les ajouts au programme révèlent néanmoins l'ouverture d'esprit de la marquise, qui ose affirmer : « Il est bien que les jeunes personnes s'occupent de sciences solides », mais quand son audace lui semble extrême, recourt à une prudente tournure conditionnelle :

> « Je ne blâmerais pas même un peu de philosophie, surtout de la nouvelle, si on en est capable. Elle vous met de la précision dans l'esprit, démêle vos idées, et vous apprend à penser juste ».

Mme de Lambert opte pour l'apprentissage de la langue latine, parce qu' « elle vous ouvre la porte à toutes les sciences » et son plan d'éducation est délivré du présupposé d'une infériorité intellectuelle spécifique au deuxième sexe. Certes Mme de Lambert puise des idées chez Fénelon, mais elle en propose aussi de très personnelles, dérangeantes pour beaucoup.

- **Théorie et réalité : l'état des lieux du savoir féminin à Paris au XVIIIe siècle**

Le siècle des Lumières fait preuve, sur le papier du moins, d'un optimisme pédagogique remarquable, stimulé par l'allègement amorcé du poids de l'Eglise sur les consciences et les usages de la vie quotidienne. Au XVIIIe siècle, et plus encore sur son second versant, l'éducation s'impose comme un sujet de réflexion des plus prisés, dans les académies

---

[4] Mme de Maintenon, *Lettres sur l'éducation des filles,* 1854, p. 140.

[5] Mme de Lambert, *Avis d'une mère à sa fille,* les citations proviennent de la 3e éd de ses *Œuvres,* Lausanne, 1748.

provinciales comme dans le courrier des lecteurs des journaux. Les plans d'éducation pullulent : si de 1715 à 1759, une cinquantaine d'ouvrages traitant d'éducation paraissent, on en dénombre plus de 160 entre 1760 et 1790. La parution et la condamnation de l'*Emile* de Rousseau en 1762, puis, la même année, l'expulsion des jésuites du royaume et la nécessaire réorganisation du réseau des collèges qui s'ensuit aiguisent les plumes et les polémiques. Signe des temps et de leur intérêt pour la pédagogie, le *Tableau de Paris* de Jèze, guide pratique de la capitale, ouvre dans son édition de 1760 une rubrique « Education » au chapitre « Choses utiles à la vie » recensant par quartier toutes les institutions éducatives, pour filles et pour garçons. Quelques années plus tard, en 1768, le sieur Leroux, maître de pension à Paris lance son *Journal d'éducation*, premier périodique spécialisé en la matière.

Parmi les nombreux plans conçus à l'intention des filles, on peut louer la créativité du *Projet pour perfectionner l'éducation des filles* de l'abbé de Saint-Pierre, qui, dès 1730, préfigure sous les traits de son « Bureau perpétuel d'éducation publique » un véritable ministère de l'Education. Aux filles, de 5 à 18 ans, l'abbé propose un cursus de 13 classes à suivre en pensionnat, le temps d'effleurer toutes les sciences et tous les arts. Des écoles externes gratuites complètent le dispositif, pour celles qui n'auraient ni le temps ni les moyens de suivre tout le parcours. Plus tard dans le siècle, Mme de Miremont, en introduction aux 7 volumes de son *Traité de l'éducation des femmes* parus entre 1779 et 1789, conçoit un autre système d'éducation publique, ne retenant les filles que de 7 à 18 ans. Si les leçons restent assez classiques -religion, danse, musique, géographie, histoire, orthographe et, plus nouveau, littérature et langues vivantes- la vraie novation réside ici dans le souci apporté à la formation des enseignantes qui passeraient 6 années à apprendre leur métier. Le débat des Lumières sur l'éducation des filles se focalise plus en effet sur son lieu –à la maison ou en institution ?- et par voie de conséquence sur le choix des enseignantes, que sur les savoirs à transmettre.

L'éducation domestique compte un défenseur d'influence en la personne de Jean-Jacques Rousseau, ralliant à son choix des mères éclairées qui entreprennent, à l'image de Mme d'Epinay, de faire de leur fille leur chef d'œuvre. Publiant en 1774 ses *Conversations d'Emilie,* Mme d'Epinay souhaite faire profiter d'autres mères de son expérience d'application rigoureuse des principes rousseauistes. Sophie, la compagne que Rousseau donne à son *Emile*, sujet du 5e livre de son traité pédagogique, reçoit pourtant une éducation pour le moins dénuée de toute ambition émancipatrice, car pour l'auteur :

> « Toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance »[6].

Si le discours dominant des Lumières assigne l'éducation des filles à l'agrément et au bien-être du sexe fort, qu'en est-il des pratiques ?

Du côté des institutions, observer le cas parisien pendant les trois décennies pré-révolutionnaires verse au dossier un état des lieux du savoir féminin « optimal ». Les jeunes habitantes de la capitale jouissent de la meilleure offre scolaire –au moins en quantité et en diversité des places offertes- et les effets de cette offre se lisent dans les taux d'alphabétisation très privilégiés des Parisiennes. Le comptage des signatures au bas d'actes notariés présente bien sûr des limites qui incitent à une interprétation prudente : d'une part, si savoir signer ne veut pas dire savoir écrire, on admet que cela signifie au moins savoir lire ; d'autre part, le passage chez les notaires ne concerne qu'une population intégrée déjà dans la ville ou en voie de l'être. Ce biais n'en est pas véritablement un, puisque ce sont précisément les filles de ces familles, sorties de la « population flottante » juste arrivée en ville sans y être encore vraiment installée, qui ont le plus de chances de passer par une école. Entre 1751 et 1800, 80% des

[6] Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou De l'éducation*, éd. Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 475.

Parisiennes (et 91% des Parisiens) rédigeant un testament le signent[7] et, sous Louis XVI, elles sont 66% à signer l'inventaire après décès de leur conjoint disparu[8], acte notarié socialement un peu moins sélectif que le testament ; les hommes eux signent à 61%. Ces proportions sont considérables eu égard aux taux moyens d'alphabétisation observés dans le royaume à la même époque : sur l'ensemble du pays, entre 1786 et 1790, 47% des époux et 27% seulement des épouses signent leur acte de mariage[9], moyenne cachant un contraste saisissant entre le nord d'une ligne imaginaire reliant Saint-Malo à Genève où 71% des hommes et 44% des femmes signent, et le sud où ils ne sont plus que 27% et leurs compagnes 12%. Dans la France septentrionale précocement alphabétisée, comme dans celle du Sud, à la traîne, il faut encore isoler le cas des villes, toujours en avance sur les campagnes. Les Parisiennes cumulent donc les avantages : France du Nord, ville et capitale.

A Paris, pour mesurer l'impact du réseau scolaire accueillant les filles, il suffit de comparer les taux d'alphabétisation entre XVIIe et XVIIIe siècle ; les progrès féminins y sont spectaculaires. Pour les testaments, les femmes gagnent 20 points et les hommes seulement 6 : entre 1651 et 1700 elles étaient 60% à signer, et eux 85%, pour 80% et 91% un siècle plus tard. Du côté des inventaires après décès, partis de plus bas, le rattrapage est encore plus net : quand les habitantes de la capitale n'étaient que 34% à signer sous Louis XIV, pour 61% des hommes, elles sont 61% à le faire sous Louis XVI, les hommes ne gagnant eux que 5 points. Ce beau rattrapage féminin reflète la multiplication des classes de filles entre les deux règnes et le fait que de très nombreuses familles ont pris l'habitude d'y recourir, au moins le temps que leurs filles acquièrent un minimum de savoirs fondamentaux.

Si l'on prend comme année de référence 1760, l' « annuaire » parisien de l'enseignement féminin ne compte pas moins de 253 adresses de lieux éducatifs, qui ensemble peuvent recevoir environ 11 000 écolières. Soit, d'après un calcul démographique théorique sur une population estimée entre 600 000 et 800 000 habitants, une écolière sur trois ou quatre fillettes en âge d'apprendre. Cet excellent score, le meilleur atteint probablement, résulte de la superposition à Paris de trois réseaux scolaires, dont le plus ancien est constitué par les petites écoles payantes dépendant du Chantre de Notre-Dame, directeur des « écoles de grammaire ou petites écoles de la ville, faubourgs et banlieue de Paris ». En 1357 déjà, le Chantre supervisait 25 maîtresses pour les filles, aux côtés de 50 maîtres pour les garçons ; lorsque paraissent ses nouveaux règlements, en 1672, la parité est atteinte (sans que l'on sache depuis quand) puisque les 166 quartiers scolaires délimités dans la capitale sont chacun pourvus d'une maîtresse et d'un maître. En 1791 on atteindra 201 postes de maîtresses tenus par des femmes laïques, souvent célibataires ou épouses d'un collègue masculin. Pour 3 livres 10 sols par mois, soit une dépense accessible à une famille nantie de revenus réguliers[10], dans le commerce ou l'artisanat, les écolières sont reçues au domicile de la maîtresse, tenant lieu d'école. D'autres villes connaissent un quadrillage scolaire comparable, mais à une moindre échelle : 50 maîtresses et 50 maîtres à Lyon au XVIIIe siècle, 13 maîtresses et 14 maîtres à Grenoble, 80 maîtresses et 82 maîtres à Amiens. A Paris en 1760, les 153 écoles externes payantes reçoivent chacune 18 élèves en moyenne, soit une capacité globale de 2700 places. Ce réseau, qui totalise 24,1% des places disponibles pour 60% des lieux éducatifs de la capitale, a pour concurrent direct celui des écoles paroissiales de charité, externes elles aussi, mais gratuites. Les curés, avec l'aide des compagnies paroissiales de charité, gèrent ces

[7] Sur les testaments : Pierre Chaunu, *La mort à Paris, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles,* Paris, Fayard, 1978.
[8] Sur les inventaires après décès : Daniel Roche, *Le peuple de paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle,* Paris, Aubier-Montaigne, 1981.
[9] La disparition de l'état civil parisien prive de cette source pour la capitale. Sur les actes de mariage : François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire : l'alphabétisation des François de Calvin à Jules Ferry,* Paris, Ed. de Minuit, 1977.
[10] On estime traditionnellement le salaire journalier d'un travailleur non qualifié à une livre.

écoles, tenues dans des locaux spécifiques accueillant bien plus d'écolières qu'on ne peut en loger au domicile d'une maîtresse. En 1760, les 28 écoles paroissiales de filles recevant chacune de 60 à 70 fillettes par classe, offrent près de 4100 places ; elles comptent pour 11% de l'inventaire des lieux, mais pour 36,6% de celui des places proposées.

Le troisième réseau est celui des communautés religieuses féminines oeuvrant, sous des formules variées, à l'instruction des filles. Les congrégations tiennent des externats gratuits comparables aux écoles paroissiales de charité, de même nombre –28 en 1760-, et dont chaque classe est peuplée d'une cinquantaine d'élèves. Avec un peu plus de 2900 places, ces écoles gratuites des communautés représentent 11% des lieux et 26% des places. Mais les religieuses assurent aussi, par ailleurs, des pensionnats payants dans leurs couvents, dont les tarifs –400 à 500 livres par an en moyenne- réservent la fréquentation à l'aristocratie et à la très haute bourgeoisie. 56 pensionnats conventuels fonctionnent dans la capitale en 1760, ne comptant dans chaque classe que 23 élèves en moyenne. La plupart des couvents n'abritent qu'une seule classe, souvent pour son apport financier, seules les religieuses enseignantes par vocation, comme les ursulines, en organisant plusieurs. S'ils constituent 22,1% des lieux éducatifs, les internats conventuels ne rassemblent que 13, 09% des écolières –à peine 1500 en 1760.

La bonne intégration géographique et sociale des écoles de filles à Paris est remarquable. D'une part, leur densité suit la répartition de la population, et se déplace avec elle, vers les faubourgs notamment ; d'autre part, il existe des lieux éducatifs pour toutes les bourses et pour tous les goûts. La hiérarchie des institutions se calque sur la hiérarchie socio-professionnelle. Sur les bancs des écoles gratuites prennent place des filles de compagnons et ouvriers, sur ceux des petites écoles payantes des filles de maîtres artisans ou marchands, enfin les filles de la noblesse d'offices ou d'épée fréquentent les pensionnats où une place « légitime » est assignée par le tarif à chacune, reflet de son rang dans la bonne société.

La plupart des élèves ne passent que deux ou trois années dans leur petite école, que celle-ci soit gratuite ou payante, le plus souvent dans la tranche d'âge de 6 à 10 ans. Dans des classes payantes ouvertes illégalement, c'est à dire sans respecter le monopole de la cathédrale, enfreignant de plus la règle de la non-mixité, et faisant pour cela l'objet de poursuites donnant lieu à un procès-verbal de visite et saisie, les garçons présents sont un peu plus jeunes que les filles : pour eux, la tranche de 4 à 7 ans est la mieux représentée. C'est peut être le signe que, même à Paris, l'instruction féminine reste un peu à la traîne dans les préoccupations familiales, à moins que le petit garçon soit considéré comme une force de travail plus vite rentable que sa soeur et qu'il convienne de le libérer au plus tôt de l'école pour le former dans la boutique ou l'atelier paternel.

Dans les pensionnats de la capitale, sur le second versant du XVIIIe siècle, la préparation à la première communion conditionne la plupart des scolarités. Le passage éducatif au couvent intègre la retraite préalable à la réception de ce sacrement et c'est donc vers 10 ou 11 ans que la demoiselle entre au couvent pour un an ou deux. Sur un millier de séjours de pensionnaires reconstitués dans sept établissements, 35% sont achevés au bout d'un an et 58% au bout de deux ans ; seulement 18% des effectifs demeurent à l'internat plus de quatre années (et 2% plus de dix ans, toujours avec des contextes familiaux très spécifiques). L'enfance et la jeunesse des filles enfermées au couvent, de la sortie de nourrice au mariage ou à l'entrée en religion n'a plus cours. Le séjour de Manon Phlipon –future Mme Roland- à la Congrégation Notre-Dame, de 11 à 12 ans, de mai 1765 à mai 1766, relaté dans ses *Mémoires*[11] est typique de ces séjours brefs. Une éducatrice experte comme Madame Campan en prendra acte, constatant qu'à partir des années 1760 :

[11] *Mémoires de Madame Roland,* éd. prés. par Paul de Roux, Paris, Mercure de France, 1966.

« presque toutes les filles ne passaient plus qu'une année dans les monastères, et cette année était celle qu'on destinait à l'étude approfondie du catéchisme, à la retraite et à la première communion (…) ; l'on avait depuis longtemps abandonné l'usage de laisser les filles jusqu'à l'âge de dix-huit ans derrière les grilles d'où elles sortaient sans savoir écrire deux mots de français »[12].

La brièveté des scolarités, où que celles-ci se déroulent, doit rester présente à l'esprit lorsque l'on s'interroge sur ce que les filles apprennent à l'école. En deux ou trois ans au mieux les demoiselles n'ont pas le temps d'assimiler beaucoup de choses et l'instauration de cursus comparables à ceux des collèges de garçons est impensable. Du côté des internats, seules les religieuses les plus engagées dans l'enseignement, comme les ursulines ou la congrégation Notre-Dame tentent de se rapprocher, toutes proportions gardées, du modèle masculin. Ailleurs les parents restent maîtres du jeu, en confiant leurs filles quand bon leur semble, sans obéir à aucun « calendrier scolaire » ni s'inquiéter de ce que leur comportement est incompatible avec l'acquisition de savoirs.

Entre XVIe et XVIIIe siècle, si les rangs des écolières grossissent, cette extension quantitative du savoir ne s'accompagne pas –dans le secteur institutionnel au moins- d'un pendant qualitatif. Les écolières n'en savent pas beaucoup plus à la veille de la Révolution qu'aux lendemains du concile de Trente. Le programme projeté par l'orphelinat de l'Enfant-Jésus, créé à Paris en 1721, se résume encore en une formule : « les petites sciences qui peuvent convenir à des filles »[13]. Les Lumières venues, le lot commun des savoirs proposés par l'école garde les trois mêmes pôles, déclinés un peu différemment selon les types d'établissement. Au menu : toujours et avant tout un enseignement religieux fortement teinté de morale destiné à former de bonnes mères chrétiennes ; ensuite, des rudiments, plus ou moins poussés, du lire/écrire/compter, parfois succinctement annoncé dans les textes réglementaires par un « on leur montrera aussi à lire à écrire » éloquent sur le caractère secondaire de ces apprentissages ; enfin, des travaux d'aiguilles, ces « petits métiers proportionnés à leur capacité » comme disent les sœurs de Saint-Maur. Sur ce socle, seul les couvents greffent des extras, alourdissant encore le prix de la pension. A l'abbaye parisienne de Port-Royal, en 1773, sept professeurs donnent leur leçons au parloir : cinq hommes viennent pour la danse, la musique, le clavecin, la harpe et la guitare, tandis que deux femmes enseignent, l'une la géographie et l'autre le dessin. La musique compte le plus d'adeptes parmi les pensionnaires, comme en témoignent les nombreux recueils de pièces spécialement composées « à l'usage des jeunes personnes élevées dans les maisons religieuses » ou les clavecins et pianofortes saisis lors des séquestres révolutionnaires.

Autant que la gamme étroite des savoirs dispensés, les grands principes de la pédagogie circonscrivent l'enseignement des filles. La production de filles trop savantes reste la hantise fondamentale -et paradoxale- du système. En aucun cas, l'école ne doit sombrer dans l'excès, dans ces sciences vaines et inutiles « qui ne serviraient qu'à leur enfler l'esprit » craint-on à l'Union chrétienne. De fait, aucun risque de devenir une femme savante à l'école, celle-ci appliquant une stricte économie des connaissances divulguées, établie sur un seul critère : que l'élève en sache juste assez pour se débrouiller, mais surtout pas plus. La mission que s'assigne l'école –et avec d'autant plus de rigueur qu'elle est gratuite- consiste à délivrer au plus grand nombre un savoir minimum, sans aucun souci d'approfondissement ni de perfectionnement. Ce savoir dosé et contrôlé permettra bien, le jour venu, de signer un acte notarié, mais, si l'usage régulier de la lecture et de l'écriture fait défaut, il ne donnera pas forcément une réelle autonomie face à l'écrit. Il faudra peut être se mettre à plusieurs pour déchiffrer une affiche sur un mur ou une brochure de colportage.

---

[12] Madame Campan, *De l'éducation,* Paris, 1824.

[13] Projet de lettres patentes du 6 février 1721 pour la communauté d'orphelines dites de l'Enfant-Jésus.

- **Une éducation familiale accomplie : Geneviève Randon de Malboissière**

C'est au sein de familles éclairées seulement, et non derrière les murs des institutions, que se concoctent au XVIIIe siècle les éducations féminines les plus abouties. Certes très minoritaires, ces pratiques, dans lesquelles des mères -mais aussi des pères- s'investissent, assistés de gouvernantes et autres maîtresses et maîtres particuliers, existent néanmoins, même si elles laissent moins de traces dans les archives que le passage par une école et ne se prêtent donc à aucune approche mesurée. Tout ce qui relève de l'éducation domestique ne se découvre et ne s'appréhende qu'au cas par cas, grâce à des témoignages autobiographiques ou épistolaires.

Pour le Paris des années 1760, les lettres de Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) à son amie Adélaïde Méliand[14] (1745-1828) illustrent ces usages, dans une noblesse d'offices sensible aux Lumières. Les 295 lettres de Geneviève à Adélaïde, écrites dans les cinq dernières années de sa courte vie, et pour les deux-tiers en 1764 et 1765, constituent un précieux témoignage sur la sociabilité culturelle féminine dans les milieux les plus favorisés de la capitale. Les deux jeunes filles sont élevées dans leurs familles, sous la conduite de leurs mères et de leurs gouvernantes, sans faire l'expérience du passage par le couvent. Geneviève déplore d'ailleurs chez une de ses cousines visitée dans son pensionnat de bénédictines « bien des petites mignardises de couvent que je suis fâchée de voir dans une enfant qui réellement pourrait être fort aimable »[15]. L'amitié qui la lie à Adélaïde n'est pas de celles qui se nouent à l'abri du cloître –comme en connaît Mme Roland avec les demoiselles Canet, amitié prolongée sous forme épistolaire également-, mais elle résulte des proximités d'affectations paternelles. Les deux pères ont été, l'un –Méliand- intendant et l'autre encaisseur des sous-fermes dans les mêmes années à Soissons. Installées à Paris, les deux familles sont voisines, dans le quartier du Marais.

Les deux frères de Geneviève, plus jeunes qu'elle sont confiés au collège oratorien de Juilly et ne rejoignent la maison paternelle que le temps des vacances, Geneviève les plaint à l'occasion: « les pauvres enfants (…) ne resteront que dix jours avec nous »[16]. Il est vrai que la vie à Juilly, empreinte d'une tradition religieuse et enseignante rigoureuse, est plus austère que celle menée au domicile familial, où leur sœur reçoit une formation solide, mais inscrite dans une vie mondaine accordant une large place à la distraction, notamment théâtrale, puisque la fréquentation de la Comédie française et de l'Opéra est assidue. De plus, dans le salon des Randon de Malboissière passent des intellectuels et des scientifiques en vue, comme Helvétius, Hume, ou La Condamine ; autant de conversations auxquelles Geneviève est mêlée et dont elle tire le plus grand profit.

De 1761 à 1766, Geneviève reçoit chez elle les leçons de sept maîtres, lui enseignant les mathématiques, l'espagnol, l'italien, l'allemand, l'anglais, le dessin et occasionnellement la danse, et se rend chez un huitième pour assister à son cours d'histoire naturelle. Les cours et les exercices se succèdent sans grand temps mort :

> « Jeudi matin, j'ai pris ma leçon de mathématiques ; j'ai eu ensuite le temps jusqu'à l'heure du dîner de faire mes trois thèmes espagnol, italien et allemand. A trois heures et demie (…) j'ai dansé. A cinq heures est arrivé mon petit maître de dessin qui est resté avec moi une heure et quart et qui vient tous les jours »[17].

Les maîtres sont traités amicalement et font partie du cercle des proches, certains interviennent dans les deux familles. Les professeurs choisis ont pignon sur rue et sont bardés

---

[14] *Une jeune fille au XVIIIe siècle. Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand, 1761-1766,* publiées avec une introduction et des notes par le comte de LUPPE. Paris, Champion, 1925, 382 p.
[15] *Une jeune fille au XVIIIe siècle*, op. cit., lettre 93, 22 juin 1764, p. 117.
[16] *Ibid.,* lettre 237, 22 août 1765, p. 277.
[17] *Ibid.*, lettre 78, 19 mai 1764, p. 99.

de références. Le cours d'histoire naturelle, suivi chez le professeur, a été organisé « sur mesure » pour Geneviève, Adélaïde, leurs mères et quelques amis et parents choisis. Ce cours sera suivi par la constitution de collections d'histoire naturelle et leur présentation soignée. « Ah ! j'ai maintenant le plus délicieux cabinet d'histoire naturelle »[18] se félicite Geneviève à l'issue de fastidieux étiquetages.

Le programme éducatif de Geneviève se démarque tout à fait de ceux suivis, même avec force cours particuliers ajoutés, par les demoiselles pensionnaires des couvents. L'apprentissage des langues vivantes, en particulier l'italien si propice au discours amoureux, n'a pas la cote dans le milieu institutionnel. Pour les langues anciennes, Geneviève, contrairement à Adélaïde, n'a plus besoin de cours, c'est acquis. Geneviève lit beaucoup, dans toutes les langues qu'elle étudie, et des auteurs qui n'entrent pas dans les couvents. Les jeunes filles et leurs mères suivent au plus près l'actualité littéraire et lisent –et critiquent- les nouveautés dès parution ; les livres circulent entre les maisons amies. Lectrice, Geneviève écrit aussi : des traductions de ses œuvres préférées et des pièces de théâtre, comédies et tragédies, à monter en famille, notamment pendant les villégiatures estivales.

La correspondance de Geneviève à Adélaïde témoigne de la parfaite évidence, dans une noblesse d'offices fortunée et convertie aux Lumières, d'une culture féminine étendue et intégrée dans la sociabilité. Pour ces jeunes filles, leurs mères, les hommes qui les entourent, la légitimité d'un savoir féminin, étendu mais parfaitement « gratuit », puisqu'il ne conduit à aucun office ni état, ne fait aucun doute. Les frères de Geneviève ont une place de « cadre », à l'armée ou dans l'Eglise qui les attend, mais leur sœur, eût-elle vécu plus longtemps, n'aurait eu que l'incertaine carrière des lettres à embrasser. Dans ce milieu nanti et éclairé, la science féminine est tolérable tant qu'elle n'est porteuse d'aucune concurrence réelle entre les sexes. Mais la grande majorité des familles, aux prises avec des nécessités bien plus vitales que d'orner l'esprit de leurs filles, se contente de ce que proposent des institutions mises en place bien avant que l'esprit des Lumières se manifeste, et lui restant étrangères. L'inertie est si forte que les plans d'éducation révolutionnaires eux-mêmes, à l'exception notable de celui de Condorcet seul à admettre le principe de l'égalité des sexes, substitueront l'Etre Suprême au vieux Dieu comme référence, mais proposeront toujours aux filles un minimum d'enseignement général pour un maximum de travaux d'aiguilles.

Bibliographie

CHARTIER Roger, COMPERE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle,* Paris, SEDES-CDU, 1976, 304 p.

Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, sous la dir. de Louis-Henri Parias, tome 2 :*1480-1789,* par François Lebrun, Marc Vénard et Jean Quéniart, 2e éd. Paris, Perrin, 2003, 688 p. coll. Tempus

SONNET Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987, 348 p.

SONNET Martine, « Une fille à éduquer »,*Histoire des femmes en Occident,* sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot, tome 3, *XVIe-XVIIIe siècles,* sous la dir. de Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, Paris, Plon, 1991, p. 111-139. Rééd. Paris, Perrin, 2002, coll. Tempus.

SONNET Martine, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres : lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », *Lectrices d'Ancien régime,* sous la dir. d'Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 131-142.

SONNET Martine, « Les leçons paternelles », *Histoire des pères et de la paternité,* sous la dir. de Jean Delumeau et Daniel Roche, 2e éd., Paris, Larousse, 2000, p. 269-288.

[18] *Ibid.,* lettre 196, 3 avril 1765, p. 221.

SONNET Martine, « Le savoir d'une demoiselle de qualité : Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) », *Memorie dell'Accademia delle Scienze di Torino. Classe di Scienze Morali, Storiche et Filologiche,* Serie V, vol. 24, fasc. 3, p.167-185.
TIMMERMANS Linda, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime,* 2e éd., Paris, Champion, 2005, 976 p.